

Motion de Mmes Isabelle Brunier, Caroline Dallèves Romaneschi, MM. Robert Cramer, Sami Kanaan, Pierre Rumo, François Sottas, Manuel Tornare et Guy Valance: «A propos des plans localisés de quartier: pour un respect des engagements des différents partenaires et une promotion des intérêts économiques et sociaux de la Ville».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 15 octobre 1997)

MOTION

Considérant:

- le fait que l'aménagement du territoire et en particulier les règles en matière d'affectation du sol constituent l'un des rares moyens dont dispose la Ville de Genève pour influencer l'activité économique et en particulier industrielle sur son territoire;
- les expériences récentes de préavis positifs votés pour des projets de plans localisés de quartier préparés en lien avec des promesses de création ou de maintien d'emplois par des entreprises privées, promesses qui non seulement n'ont pas été tenues, mais ont été remplacées par des disparitions d'emplois (exemples liés aux entreprises Elvia, Landis & Gyr, et plus anciennement la SIP);
- l'absence de moyens juridiques permettant de lier la validité de tels PLQ au respect des engagements pris par ces entreprises;
- la nécessité pour la Ville de Genève de soutenir dans la mesure de ses moyens et de ses compétences le tissu économique et industriel sur son territoire;
- la nécessité d'une coordination de l'action municipale visant à promouvoir le tissu économique et industriel sur son territoire avec les mécanismes équivalents aux niveaux cantonal et fédéral;
- une série de décisions récentes du Conseil municipal et du Conseil administratif ayant pour objectif direct ou indirect une telle promotion, comme par exemple la création d'un fonds municipal d'action économique, l'achat des terrains de la SIP par la Ville, la création d'une cellule de promotion économique ou le soutien à une série de fêtes de quartier visant à promouvoir le petit commerce et l'artisanat (cette année la Jonction),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- présenter un rapport sur les objectifs concrets, les priorités, les stratégies et les instruments de la Ville de Genève en matière de promotion économique et industrielle sur son territoire, plus particulièrement en lien avec la politique d'aménagement du territoire;
- présenter des propositions sur les moyens permettant à la Ville de protéger ses intérêts et de faire respecter les engagements pris sur la base desquels se prennent des décisions d'affectation du sol.